

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON
COMMISSION LOCALE DE L'EAU



Bassin
de l'Oudon

Monsieur le Préfet du Maine et Loire
Préfecture
Bureau des ICPE

**Adressé par courrier électronique à
marie-cecile.bigot@maine-et-loire.gouv.fr**

OR/RT 2022- 80
Dossier suivi par Régine TIELEGUINE
regine.tieleguine@bvoudon.fr

SEGRE-EN-ANJOU BLEU, le 11 mars 2022

Objet : Avis sur dossier extension du plan d'épandage - Sté META BIO ENERGIES – à Ombrée d'Anjou

Monsieur le Préfet,

Par courrier électronique du 7 février 2022, vous me demandez mon avis sur le dossier cité en objet.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau s'est réuni le vendredi 11 mars pour remettre un avis sur ce dossier.

Le bureau remet un avis avec les réserves suivantes :

-2 exploitations sont à une proportion de 190 kgN/ha. Cette valeur étant la limite réglementaire, cela demande une forte vigilance, et il serait souhaitable qu'une certaine marge de manœuvre soit conservée.

-Les données utilisées pour vérifier la compatibilité avec le SAGE Oudon datent au mieux de 2010. Nous sommes en 2022, il serait pertinent de les actualiser, afin de prendre notamment en compte la dégradation depuis les années 2017 en ce qui concerne les nitrates (phénomène régional).

-Il est indiqué que les digestats de méthanisation constituent un bon amendement organique favorisant l'activité biologique et améliorant les propriétés du sol. À notre connaissance, ce point n'est pas prouvé scientifiquement.

-Le dossier n'est pas suffisamment précis sur la présence des zones humides dans les zones d'épandage (absence ? non recherchées ? évitées ?).

Le bureau souhaite que le Président de la C.L.E. soit convié à la commission locale d'information et de surveillance.

J'espère avoir répondu à vos attentes et,
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

M. Louis MICHEL, Président de la C.L.E.
*Pour le Président, le Vice-président en charge
des avis sur dossiers, M. Olivier ROUSSEZ*